

LA PRESSE EN REVUE...



MERCREDI 6 MAI 2015

SOMMAIRE

- 1) La liste de Béziers
- 2) Le sexisme politique
- 3) Selon lui il faut l'interdire
- 4) La CNCDH se saisit...
- 5) Les classes moyenne en rêvent
- 6) Travail dominical avant l'heure
- 7) Une performance pour Hollande...
- 8) Et lui annonce une embellie...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Fichage ethnique d'écoliers à Béziers: la justice ouvre une enquête



CCrédits photo : SYLVAIN THOMAS/AFP

Invité de l'émission Mots croisés sur France 2, le maire de Béziers a révélé l'existence de statistiques sur la proportion d'enfants de confession musulmane dans les écoles de sa ville. Le parquet de Béziers a ouvert une enquête préliminaire pour «fichage illégal».

C'est une révélation qui continue d'agiter la toile ce mardi matin. Lundi soir, sur le plateau de l'émission Mots croisés sur France 2, le maire de Béziers, Robert Ménard, a expliqué qu'il détenait des statistiques sur les écoliers de sa ville, en fonction de leur confession religieuse. Plus tôt dans l'émission, l'édile élu avec le soutien du Front national avait affirmé qu'il y avait 64,6% d'enfants de confession musulmane à Béziers. Interrogé sur la provenance de ces données, il a tout naturellement répondu ceci: «Ce sont les chiffres de ma mairie. Pardon de vous dire que le maire a, classe par classe, les noms des enfants. Je sais que je n'ai pas le droit mais on le fait.» Critiqué par les invités présents sur le plateau, le maire de Béziers enfonce le clou: «Pardon de vous dire que les prénoms disent les confessions. Dire l'inverse, c'est nier une évidence. Si vous vous appelez Mohammed, c'est que vous êtes...». Robert Ménard ne termine pas sa phrase à cause du brouhaha qu'il déclenche sur le plateau.

<http://bcove.me/11cm8jd0>

Invité sur RMC ce mardi matin, il a été prié de s'expliquer sur l'existence de ces statistiques ethniques, interdites en France. À l'écouter, il compte «aider les enfants», «d'origine musulmane, maghrébine». «Quand dans des écoles, vous avez plus de 80% d'enfants qui sont d'origine musulmane, maghrébine, vous n'intégrez plus personne. Qui en paie le prix? Les enfants en question», a-t-il expliqué, faisant ainsi un lien direct entre religion musulmane et immigration. «Et comme je suis soucieux des enfants de mes écoles, je veux savoir ce qu'il en est pour les aider». Et que compte-t-il faire? «On donne des moyens aux écoles, en mettant de l'argent.»

Le profilage communautaire, une pratique interdite

De nouveau interrogé sur l'origine de ces données chiffrées, il a réfuté l'existence de listes pouvant répertorier les différentes confessions. «Je fais le tour des écoles et constate ce qu'il en est», s'est-il contenté de dire sans apporter plus de précision.

Quelques secondes plus tard, le fondateur de Reporters sans frontières s'est dit favorable aux statistiques ethniques, expliquant que beaucoup d'autres pays le faisaient et qu'ils n'étaient «pas moins démocratiques»: «En France, on est les spécialistes de: “Je ne regarde pas le problème”.»

<http://bcove.me/s2aatlr1>

À l'inverse des pays anglo-saxons, la France refuse les politiques ciblées, les quotas ou les statistiques ethniques pour traiter tous les citoyens à égalité. La loi «informatique et liberté» du 6 janvier 1978 est claire: il est interdit de recueillir et d'enregistrer des informations faisant apparaître, directement ou indirectement, les origines «raciales» ou ethniques, ainsi que les appartenances religieuses des personnes, rappelle la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) sur son site Internet. En 2007, le Conseil constitutionnel avait prohibé les statistiques à base ethnique.

La Cnil «regarde de près» les déclarations de Ménard

En fin de matinée, le procureur de la République de Béziers, Yvon Calvet, a ouvert une enquête préliminaire pour «tenue illégale de fichiers en raison de l'origine ethnique» a été ouverte. L'enquête du parquet va désormais s'attacher à vérifier l'existence, l'ampleur et le caractère informatisé de ces pratiques. Parallèlement, la mairie a démenti l'existence d'un «fichage des enfants, musulmans ou non».

«La mairie ne constitue pas et n'a jamais constitué de fichiers des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville», écrit-elle dans un communiqué posté sur Facebook, contredisant de fait Robert Ménard. «Le seul fichier existant à notre connaissance recensant les élèves des écoles publiques de la ville est celui de l'Éducation nationale».

Si ce fichage d'enfants est avéré, ce dernier court le risque d'être sanctionné par la Cnil mais surtout d'être poursuivi en justice. Le profilage communautaire est passible d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende en application de l'article 226-19 du code pénal. Jointe ce matin par Le Figaro, la Cnil a dit «regarder de près» les déclarations de Monsieur Ménard.

«C'est complètement absurde»

La polémique a pris de l'ampleur ce mardi matin, au point de faire réagir le premier ministre. «Honte au maire de Béziers. La République ne fait aucune distinction parmi ses enfants», a écrit Manuel Valls sur Twitter. Elu de l'opposition à Béziers, le président du groupe des élus socialistes, Jean-Michel Du Plaa a rappelé que ce n'était pas la première fois que le maire de la ville évoquait ces statistiques. En effet, dans un article publié le 3 janvier dernier par Midi Libre, Robert Ménard expliquait déjà, sur la base des listes des écoliers, que «60% des écoliers étaient musulmans». «Les prénoms suffisent à vous indiquer l'origine. Si vous vous appelez Marie, vous n'êtes pas musulman», avait-il justifié. Des propos qui continuent d'exaspérer Jean-Michel Du Plaa: «C'est complètement absurde. On est dans une société où vous pouvez très bien vous appeler Abib et ne pas être musulman ou vous appeler Abraham et ne pas être juif.»

Plus virulent, le député PS de l'Hérault Sébastien Denaja a invité les parents d'élèves à porter plainte. «Robert Ménard renoue ici avec les pires pratiques de Vichy et du pétainisme», a-t-il déclaré dans Libération. «La loi n'autorise pas la création de tels fichiers. J'invite donc les parents à porter plainte et demande à ce qu'une enquête soit ouverte. La question de la responsabilité se pose aussi pour les fonctionnaires qui se sont prêtés à l'exercice...». Lundi soir, les révélations de Robert Ménard arrivées en toute fin d'émission avaient déjà fait réagir les internautes sur les réseaux sociaux. Ils ont été nombreux à



Sourya Zinnoury @Zhuresh
Robert Ménard tient des statistiques discriminatoires illégales, basées de plus uniquement sur les noms ! Où est la Justice ? #MotsCroisés
12:22 AM - 5 Mai 2015



Sylvain Renard @Sylvain_Renard
#MotsCroisés Robert Ménard détermine la confession des enfants grâce à leur prénom. Triste et lamentable.
12:23 AM - 5 Mai 2015

Outil de connaissance indispensable pour les uns, classification dangereuse pour les autres, la question des statistiques ethniques est revenue dans le débat en mars dernier, lorsque Manuel Valls s'est dit «prêt à avancer» sur une «réflexion» à ce propos, qui resterait «dans un cadre constitutionnel». Les tenants de la statistique ethnique estiment que ces données permettraient de révéler certaines discriminations et, in fine, de les corriger.

Ses opposants, comme le MRAP, y voient le risque d'une société «racisée».

lefigaro.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Tribune contre le sexisme: «La prochaine étape? Donner les noms des politiques»



Hélène Bekmezian - Le Monde

Dolores Bakela

Hélène Bekmezian, journaliste au Monde depuis 2008, au service politique depuis 2012, est l'une des signataires de la tribune parue sur le site de Libération pour dénoncer le sexisme de certains hommes politiques à l'égard des femmes journalistes. Elle revient sur la naissance de ce projet, émaillé de nombreux échanges de témoignages et de mails.

Pourquoi avoir accepté de participer à ce projet?

Je n'ai pas été difficile à convaincre en lisant les histoires des autres. J'ai découvert des choses et ai été hallucinée par certains propos, certaines situations incroyables, comme la main dans les cheveux que vivent des consœurs. Je ne considère pas être victime du sexisme au quotidien, d'une part parce que je l'ai intériorisé,

parce que ça s'est banalisé et là c'est dangereux. Peut-être que d'autre part, je suis plus grande gueule, et certains politiques ne se permettent pas avec moi ce qu'ils se permettent avec d'autres. Signer cette tribune s'inscrit dans une démarche collective et solidaire.

Pourquoi maintenant?

Je ne fais pas partie de celles qui ont piloté l'initiative, depuis longtemps dans les tuyaux et proposée par des journalistes de Libération. On m'a contactée fin février car la tribune était prévue initialement pour sortir lors de la Journée de la femme le 8 mars. Après l'affaire DSK et la nouvelle génération arrivée au gouvernement en 2012, avec la volonté d'avoir des comportements exemplaires, il y a eu une accalmie. Mais c'est revenu avec la force de l'habitude. A force, on intériorise, on se sent responsable, on finit par oublier de dénoncer ces comportements! Or, la question ce n'est pas de savoir pourquoi on se défend, c'est pourquoi on nous attaque.

L'élément déclencheur?

Il y a eu la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, le propos déplacé de trop. Ce moment, où les initiatrices de la tribune se sont dit, qu'il n'était plus possible de se contenter de raconter ce qui se passe à la machine à café et aux copains, mais de le rendre public, parce qu'elles se sont dit qu'elles n'étaient pas seules à vivre ça. Et en passant des coups de fil, dont à moi, elles se sont rendu compte de ce qu'elles savaient déjà: on est, toutes, à des degrés divers, dans la même situation.

Pourquoi vous signez publiquement la tribune mais d'autres journalistes ont gardé l'anonymat?

Au départ, on se disait qu'on allait toutes afficher nos noms. Puis toutes le cacher. On a opté pour l'entre-deux quand, au moment où le texte allait être publié, certaines d'entre nous ont eu peur de l'assumer au sein de leurs rédactions. Soit elles étaient précaires (pigistes, CDD...), soit parce qu'elles sont dans des rédactions très masculines, parfois machistes et qu'elles avaient peur que cela complique leurs conditions de travail. Je pouvais signer pour d'autres, parce que je suis en CDI et ma hiérarchie ou même mes collègues me soutiennent dans ma démarche.

Est-ce une tribune juste pour défendre les femmes journalistes?

Si les hommes politiques se comportent comme ça avec les journalistes, c'est qu'ils se comportent comme ça avec la gente féminine en général. Ils font nos lois, doivent défendre les droits de tous les citoyens et des citoyennes. Si leur mentalité est comme ça, on peut imaginer qu'elle peut influencer dans leurs décisions politiques et donc des répercussions sur la société civile.

Avez-vous pensé à la suite?

Je pense qu'il ne faut pas avoir peur de dire publiquement les choses. La prochaine étape sera peut-être de nommer publiquement les gens qui ont des comportements sexistes. Par ailleurs, je pense que c'est aussi, à nous, femmes, qui portons une responsabilité collective, de dénoncer ces attitudes dans notre vie de tous les jours, dans l'exercice de notre fonction. J'ai reçu pas mal de réactions, d'anonymes, de responsables politiques hommes et femmes qui ont salué la démarche. J'espère que ça va changer les comportements. Ça va calmer les ardeurs mais ça ne changera pas les mœurs de la société. Cette tribune permet de prendre conscience de ce qui se passe, c'est déjà ça. Oui, ça arrive encore!

20minutes.fr/medias

III) «Il faut interdire le Front national», estime l'avocat Eric Dupont-Moretti



Eric Dupont-Moretti, avocat de l'entrepreneur David roquet. - M. Libert

W.M.

«Avec le retour des hirondelles, Marine a découvert que son père était un affreux raciste.» L'avocat pénaliste Eric Dupond-Moretti, invité de la matinale de France Inter, n'a pas fait de langue de bois sur le cas du Front national (FN).

http://www.dailymotion.com/video/x2p4xcy_eric-dupond-moretti-le-fn-n-est-pas-un-parti-republicain-il-faut-l-interdire_news

Interrogé par Léa Salamé sur la crise au FN, le ténor du barreau de Lille (Nord) a estimé que le parti était «une petite entreprise qui fonctionne pas mal». «Lui s'est occupé des juifs, elle s'occupe des musulmans», a-t-il indiqué.

«C'est un parti qui n'est pas républicain. [Jean-Marie Le Pen] a été condamné 19 fois», a-t-il poursuivi. «Alors il faut l'interdire?», a questionné la journaliste. «Je pense qu'il faut l'interdire, oui. Mais c'est compliqué car après, il y a des reconstitutions dissoutes», a répondu l'avocat.

20minutes.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) De l'art du funambulisme : La CNCDH se saisit des « discours de haine » sur internet

Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)
Jean-Philippe Foegle et Robin Médard

Résumé

Le 17 avril dernier, le Premier ministre a rendu public un plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme visant notamment à protéger les utilisateurs d'internet des diverses propagations haineuses ainsi qu'à améliorer l'efficacité et la dimension pédagogique des sanctions des propos racistes. En vue de saisir pleinement l'opportunité et le degré de pertinence de ces mesures, il convient de les mettre en perspective avec l'avis

de la Commission nationale consultative des droits de l'homme relatif au discours de haine, adopté à l'unanimité le 12 février dernier. Usant de sa faculté d'auto-saisine, la Commission avait lors de cette occasion consigné par écrit une réflexion à deux versants, axée à la fois sur l'exigence de collaboration des pouvoirs publics avec les géants du web – « tout puissants » en la matière –, et sur l'impératif d'appréhension pénale des internautes proférant les propos incriminés recouverts du voile de l'anonymat numérique. Avec cet avis, la Commission traverse de part en part le cyberspace, terrain de conquête ô combien subversif, en tentant de maintenir son équilibre par une analyse consciencieuse ménageant la conception d'un Internet conçu comme « l'un des instruments les plus précieux de l'un des droits de l'homme les plus précieux » avec sa pendante directe, celle d'un espace accessible et débridé où se déversent les discours les plus abjects.

Plan

1°/- *Responsabiliser les intermédiaires de la société de l'information : de la « co-régulation » à l'« ordre public numérique »*

A - « Co-réguler » les contenus illicites : la « soft law » au secours de la lutte contre les discours de haine

B - La carte et le territoire : vers un nouvel ordre public numérique ?

2°/- *Le renforcement de l'appareil répressif de la cyber-haine face à la garantie des droits et libertés : un « jeu à somme nulle » ?*

A - La loi sur la liberté de la presse au banc des accusés

B - Réformer le régime répressif en maintenant la place centrale de la sanction juridictionnelle

1« S'il est un principe de notre Constitution auquel nous devons être viscéralement attachés, c'est sans nul doute celui de la liberté de penser – et non pas seulement la liberté de penser accordée à ceux qui partagent nos opinions, mais également la liberté d'opinion pour les pensées que nous haïssons. »¹ À l'heure où l'« espace déterritorialisé » d'internet apparaît paradoxalement et presque malgré lui comme le lieu d'une confrontation sans cesse renouvelée entre les conceptions nord-américaines et européennes de la liberté d'expression², les propos du juge Wendell-Holmes dans son opinion dissidente sous l'arrêt *States v. Schimmer*³ de la Cour Suprême des États-Unis trouvent une résonance particulière dans l'actualité la plus

En France, en effet, la discussion d'un projet de loi de « lutte contre le terrorisme » laisse à craindre un verrouillage croissant de l'espace

public, bien loin des théories du « marché des idées »⁴ constituant le standard constitutionnel en la matière aux États-Unis. S'il ne faut sans doute pas surestimer les divergences d'approches transatlantiques s'agissant du traitement des « pensées que nous haïssons », force est de constater que Jean Rivero avait déjà, il y a près de 25 ans, bien résumé l'essence de la conception « européenne » en rappelant que « la libre diffusion des pensées et des opinions, [...] perd sa qualité dès lors qu'elle est mise au service des idéologies qui, refusant à certains membres de la société « la jouissance leurs droits », nuisent à autrui.

5. C'est dans ce cadre juridique, social et politique marqué par une réponse principalement répressive à l'égard des « mots qui font mal »⁶ que la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) s'est saisit de la thématique brûlante des « discours de haine » sur internet.

« Discours de haine » : l'expression prêterait (presque) à sourire sous la plume de juristes avertis tant elle semble, de prime abord, relever plus d'un langage politico-médiatique que d'un langage juridique rigoureux. Elle correspond néanmoins à la volonté pragmatique – et louable – exprimée par la Commission d'englober l'ensemble des discours jugés « dangereux », marqués par leur diversité. Quel point commun en effet, entre le discours structuré d'idéologues tels que l'inénarrable Alain Soral, et les propos d'« apologie du terrorisme » proférés par de jeunes adolescents sur leur compte Twitter ? La CNCDDH rappelle ainsi qu'il n'« existe aucune définition universellement admise » du discours de haine et que celui-ci doit être envisagé comme « une notion générique permettant d'englober toutes les formes d'expression objectivement considérées comme offensantes et encourageant le mépris, voire l'hostilité ou la violence, envers les ethnies, les groupes religieux, les femmes et plus généralement toutes les minorités (genre, orientation sexuelle) », ce qui a le mérite d'inclure, dans une approche intersectionnelle, l'« apologie des actes de terrorisme qui est souvent orientée contre des catégories particulières de la population »⁷. La définition rejoint en cela largement la notion de « haine raciale » telle que définie par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)⁸

Sur le web, ces discours « de haine » suscitent des enjeux inédits pour les droits fondamentaux en raison du caractère ubiquitaire⁹ que leur confère

la « discussion mondiale sans fin » constituée par le réseau internet. En effet, si le web est le vecteur reconnu de pratiques participatives innovantes potentiellement porteuses d'intenses enjeux démocratiques¹⁰ ainsi qu'un facilitateur de l'exercice du droit à la liberté d'expression¹¹, il est également un lieu de libération de la parole au risque d'une atteinte aux droits fondamentaux de ses usagers. En ce que la parole s'y exerce sans entrave et sans filtre (gatekeeper), internet favorise également les propos blessants et injurieux, du Lulz cher à la culture geek¹² qui peut occasionnellement tourner à l'injure, jusqu'aux discours dits « de haine ».

Certes, ces enjeux ne sont pas pour ainsi dire totalement inédits¹³, et la CNCDDH s'en était elle-même saisit à de nombreuses reprises par le passé¹⁴. Mais, comme le souligne l'avis, ces travaux sont « indéniablement datés » car relatifs à une époque où « l'internet était simplement conçu comme un outil de classement, de consultation et de traitement des données » tandis que l'internaute apparaîtrait devenu, par la grâce des réseaux sociaux, un acteur privilégié de la communication, un puissant vecteur d'une intelligence collective. Se saisissant de ces enjeux « nouveaux » – mais le sont-ils vraiment ? – la recommandation se situe au croisement de deux types de réflexions menées par les pouvoirs

La publication de l'avis de la CNCDDH est en effet concomitant avec la publication d'un certain nombre de réflexions sur la réforme de la gouvernance d'Internet tendant vers une approche décentralisatrice dite de « co-régulation » des réseaux numériques¹⁶, approche dans laquelle les pouvoirs publics se voient contraints de jouer à armes égales avec une multitude d'acteurs privés tels que l'IETF et l'ICANN¹⁷. L'on a ainsi vu poindre de manière récente - en sus d'un projet de refonte du règlement sur la protection des données européennes dans le cadre de l'UE susceptible d'avoir des incidences nombreuses en la matière¹⁸ - des réflexions stimulantes dans le cadre du Conseil national du numérique¹⁹ tandis que le Conseil d'État a, une fois n'est pas coutume, consacré son rapport annuel au « Numérique et les droits fondamentaux »²⁰. La réflexion menée au sujet de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme a, quant à elle, fait ...

Vous pouvez lire la suite en suivant ce lien :

<http://revdh.revues.org/>

V) Les classes moyennes rêvent «d'un coup d'Etat citoyen»

Jonathan BOUCHET-PETERSEN



A deux ans de l'élection présidentielle, 190 Français des classes moyennes ont participé à l'étude de FreeThinking, agence de Publicis. (Photo Thierry Zoccolan.AFP)

Une agence du groupe Publicis a interrogé 190 Français des classes moyennes. «Libération» a eu accès à cette étude qui met en lumière trois «dissonances» majeures.

Mettre des mots sur les maux des classes moyennes. «Leurs mots sur leurs opinions, sur leurs sentiments», précisent Véronique Langlois et Xavier Charpentier. A la tête de FreeThinking, «le laboratoire de tendances et d'études qualicollaboratives» du groupe Publicis, ils s'apprêtent à publier «Dissonances. Quand les classes moyennes parlent de la France d'après le 11 janvier, deux ans avant 2017», une étude qu'ils ont menée durant deux semaines pendant la campagne des départementales, auprès de 190 Français des classes moyennes âgés de 18 à 65 ans (1) – et dont Libération a obtenu la primeur (lire le document ci-dessous). S'appuyant sur les 1 220 contributions récoltées en ligne, Véronique Langlois souligne que s'en dégage «une vision âpre et sans concession de la réalité». Et une grande frustration après un scrutin départemental où les électeurs ont jugé leur choix contraint entre «contenir» le FN ou «punir» le gouvernement.

L'étude de Publicis pointe trois «dissonances» majeures, dont «l'intensité» a surpris ses auteurs. La première : «Entre ce que ces Français vivent – une aggravation de la situation de précarité et une France qui continue de glisser dangereusement, d'une façon que certains jugent désormais irréversible – et le discours ambiant autour de la

reprise économique qui serait là mais qu'ils ne ressentent pas.» Autre fossé : «Entre la gravité des citoyens et le manque de sérieux des élites, avec un débat politique sans projets et concentré sur quelques personnalités dans la perspective de 2017», regrettent-ils selon Véronique Langlois. Elle évoque aussi le «sentiment d'un déni de démocratie chez des Français qui considèrent que les élus ne remplissent pas le mandat pour lequel ils ont été élus et, même, qu'ils sont carrément des obstacles aux changements urgents que la situation exige».

«Double fragmentation»

Cocktail a priori détonnant quand ces mêmes Français des classes moyennes s'inquiètent d'une «double fragmentation de la société, note Publicis, avec une France assistée contre une France qui se bat et une France communautarisée face à une France universelle». Mais «là où on a vu une dissonance plutôt positive, précise Xavier Charpentier, c'est dans la façon qu'ont ces Français d'envisager l'avenir ensemble, de réaffirmer que nous sommes une nation où l'unité dépasse les risques de tensions communautaires». Et Véronique Langlois d'ajouter : «Mais ils disent qu'à un moment donné, il faut un projet qui rassemble les Français au-delà du religieux et du politique.» Et ils n'en voient pas la couleur.

Troisième décalage identifié : «Ces Français ont cru que la manifestation du 11 janvier pouvait, allait changer les choses, marquer un sursaut, leur donner l'occasion de se rassembler derrière un leadership, mais ils n'ont rien vu arriver et, pour la première fois aussi clairement sur notre plateforme, expriment le rêve d'un coup d'Etat citoyen et républicain», met en garde Véronique Langlois. «Les Français que nous avons interrogés ont bien sûr été très marqués, très ébranlés par les événements du mois de janvier et la manifestation du 11 a eu sur eux un effet très notable, poursuit Xavier Charpentier. Mais aujourd'hui, cette France moyenne considère que si elle a fait sa part du travail en descendant massivement dans la rue, la classe politique, la classe dirigeante, n'en a, elle, rien fait de concret.»

(1) Revenu foyer net mensuel de 1 800 à 2 400 euros pour une personne seule et de 2 400 à 5 000 euros pour un couple. 20% de 18-25 ans, 85% d'actifs (73% du privé, 27% du public), 5%

VI) Travail dominical : le nouveau cadre pourrait s'appliquer dès cette année

Le Monde.fr | Par Cécile Prudhomme

Dans la nuit du lundi 4 mai au mardi 5 mai, le Sénat a validé, comme l'avait déjà fait avant lui l'Assemblée nationale, le principe d'une augmentation, de cinq à douze, du nombre de dimanches où les commerces pourront obtenir une autorisation d'ouverture.

Cette mesure, inscrite dans le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, également appelée « loi Macron », a été largement approuvée par les sénateurs, hormis les communistes (CRC) et les écologistes, qui ont déposé des amendements de suppression.

Le vote définitif de la « loi Macron » au Sénat est prévu le 12 mai. Le texte devra ensuite encore passer devant une commission mixte paritaire, afin d'« accorder » les versions adoptées par les députés et les sénateurs.

Petit « état des lieux » sur la nature des dispositions qui concernent le travail dominical, leur calendrier d'application....

Quand l'ouverture des magasins 12 dimanches par an s'appliquera-t-elle ?

Selon le texte adopté par les sénateurs, cette disposition pourrait entrer en vigueur dès cette année, alors que la précédente version prévoyait une mise en application en 2016 seulement.

Il faudra toutefois que cela soit confirmé lors de la dernière phase du processus législatif, en commission mixte paritaire.

Qui décidera des dates d'ouverture ?

Actuellement, les commerces ont, sauf exception de filière ou de zone d'activité, le droit d'ouvrir cinq dimanches par an, communément appelés « les cinq dimanches du maire ». Cette possibilité est utilisée pour la plupart à l'occasion de la période de Noël et des soldes.

Dans le nouveau cadre législatif, seul le maire pourra décider d'accorder les ouvertures des commerces, après avis de son conseil municipal pour les cinq premiers dimanches. Et il devra avoir aussi l'avis de l'intercommunalité au-delà de ces cinq dimanches.

Y aura-t-il des exceptions possibles ?

En l'état, le texte prévoit quelques exceptions, toutes fixées par décret. Elles concernent notamment les zones touristiques et zones commerciales, qui sont autorisées à ouvrir tous les dimanches, ou encore les zones touristiques internationales (ZTI) où l'ouverture des magasins est autorisée tous les dimanches et le soir, jusqu'à minuit.

Les commerces de douze gares connaissant une affluence exceptionnelle auront également l'autorisation d'ouvrir le dimanche.

Le Sénat a par ailleurs adopté la suppression des « Périmètres d'usage de consommation exceptionnel » (PUCE), issus de la loi « Mallié » de 2009. Le texte autorise ainsi désormais « les commerces situés dans les zones commerciales caractérisées par une offre commerciale et une demande particulièrement importantes à ouvrir le dimanche. »

Des compensations sont-elles prévues pour les salariés concernés ?

Pour les commerçants qui pourront ouvrir douze dimanches par an, il est prévu une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement prévue pour une durée du travail équivalente et un repos compensateur équivalent en temps.

En ce qui concerne les compensations au travail dominical, notamment pour les autres commerces ouvrant tous les dimanches, les sénateurs ont adopté un amendement qui permet de recourir aux accords de groupe pour définir les compensations accordées aux salariés privés.

Ils ont également voté un autre amendement qui vise à inscrire dans la loi le fait que tous les accords devront permettre au salarié de percevoir une indemnité plus importante que le reste de la semaine.

« Il faut s'assurer que le salaire proposé pour le travail dominical ne sera pas égal à celui proposé pour le reste de la semaine, et/ou qu'un repos

compensateur sera impérativement proposé au salarié », a expliqué l'auteur de cet amendement, David Assouline (PS).

Quelles sont les positions de syndicats et des acteurs du secteur du commerce ?

Le vote du Sénat ne manquera pas de faire réagir les syndicats. La CFTC, opposée à l'extension de l'ouverture dominicale, avait adressé, lundi, aux sénateurs un quiz humoristique, de huit questions. Dont celle-ci : « Quand j'ai 100 euros de pouvoir d'achat, affirmer que je dépenserai plus si les magasins ouvrent le dimanche ou la nuit, est-ce de l'économie, de la magie ou de la bêtise ? »

« On a tous des intérêts différents, ce qui n'aide pas à y voir clair », concédait d'ailleurs, dans un entretien au « Monde », le 18 avril, Régis Schultz, le patron de Darty, citant ceux, comme lui, qui veulent ouvrir le dimanche, les grandes surfaces de bricolage et de meubles « ayant intérêt à ce que rien ne bouge, pour éviter la concurrence », les magasins d'alimentation « autorisés à ouvrir le matin, mais qui ne voudraient pas que les autres ouvrent, car cela va amener de la fréquentation qui les obligera à embaucher ».

Cécile Prudhomme Journaliste au Monde

lemonde.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VII) Hollande reçu par les pays du Golfe : « Une performance remarquable » selon Nathalie Goulet

François Vignal



Le roi Salman d'Arabie Saoudite accueille François Hollande à son arrivée à Riyad pour le Conseil de coopération du Golfe. © salman hollande

Premier dirigeant occidental reçu par le Conseil de coopération du golfe, François Hollande profite de la ligne de fermeté de Paris face à l'Iran et de la recherche d'un accord par les Etats-Unis avec le rival chiite des monarchies sunnites du Golfe Persique. L'Arabie saoudite et la France discutent de 20 projets économiques « représentant plusieurs dizaines de milliards d'euros », a indiqué à Ryad le ministre français des Affaires étrangères Laurent Fabius. La sénatrice UDI Nathalie Goulet, présidente du groupe d'amitié France/Pays du Golfe, salue une « performance remarquable ». Mais elle pointe « un pari risqué » et n'a « pas toujours partagé la dureté » de la France « à l'égard de l'Iran ». Entretien.

François Hollande est ce mardi l'invité d'honneur du Conseil de coopération du Golfe, qui rassemble six monarchies sunnites (Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Qatar, Oman). C'est le premier chef d'Etat occidental à y participer. En quoi est-ce important ?

C'est un honneur pour la diplomatie française, qui manifestement à l'air de contrebalancer la position américaine. Vu d'Arabie Saoudite, la France est un allié sûr et il faut voir ça sur le fond des négociations sur le nucléaire iranien, les conflits régionaux et ce qui va se passer les 13 et 14 mai à Camp David, aux Etats-Unis, où Barak Obama reçoit les chefs d'Etat des monarchies du

du Golfe. L'arrivée de François Hollande vient pour contrebalancer cela. La position extrêmement ferme de Laurent Fabius lors des négociations avec l'Iran est en train de rapporter à la diplomatie. C'est un pari qui peut être un pari risqué.

Pourquoi ?

Car c'est manifestement mettre tout son poids dans le soutien de l'Arabie saoudite dans un contexte régional où les choses sont extrêmement mouvantes. C'est aussi se positionner pour une monarchie sunnite, pour tout ce que représente l'Arabie Saoudite.

Le Golfe persique est le point le plus important pour la stabilité du monde entier. Ces gens ont besoin d'être avec les Etats-Unis, la France ou les deux. Là, ils jouent le jeu d'enfants dont les parents divorcent. Ils vont essayer de tirer le maximum de la France et des Etats-Unis.

Ces pays ne sont pas reconnus pour être de grandes démocraties...

Non. Ce sont des pays avec qui on commerce, avec qui on a des relations diplomatiques. On ne peut pas faire autrement. Le fait que ce ne soit pas des pays démocratiques, ce ne sont pas les seuls. Ce sont des pays extraordinairement stratégiques pour l'économie mondiale. On fait de la politique.

La France a-t-elle eu raison d'être ferme face à l'Iran dans les négociations sur le nucléaire ?

A titre personnel, je pense qu'on est arrivé maintenant au meilleur deal possible avec l'Iran. Là où il va falloir faire attention, c'est de ne pas compromettre nos chances de rétablir des liens avec l'Iran. La solution idéale serait un mariage de raison entre l'Arabie Saoudite et l'Iran. Ils ne s'aiment pas, faisons en sorte qu'ils se supportent. Il y a 100 milliards d'avoirs iraniens gelés. Ils ont besoin de 400 avions. On est sur une partie extrêmement fine. Le fait que François Hollande soit là-bas, c'est une reconnaissance de ce que la France pèse. Mais est-ce que c'est pour la bonne raison et a-t-on raison de peser en ce sens là ?

C'est une partie extrêmement intéressante, inédite et c'est un choix stratégique. Même si je n'en partage pas les raisons, j'admire le jeu diplomatique. C'est une performance remarquable. Ce voyage n'était pas prévu. C'est la conjonction d'événements qui l'a permis. Tout ça est une espèce de partie de jeu de go. C'est très

complexe et c'est plein de cet orient compliqué. C'est remarquable pour notre diplomatie. Je ne suis pas sûr de partager les motifs qui ont conduit à ça. Je n'ai pas toujours partagé la dureté de Laurent Fabius à l'égard de l'Iran, mais ça positionne la France. J'espère que ce pari sera gagnant et que la France et les Etats-Unis s'accorderont pour arriver à ce mariage de raison entre l'Arabie Saoudite et l'Iran.

publicsenat.fr

VIII) Europe: Moscovici annonce une embellie économique



Par Sabine Syfuss-Arnaud

Pierre Moscovici, commissaire chargé des Affaires économiques et financières, annonçait ce matin pour l'Union européenne une «reprise portée par des vents favorables». Un exercice qu'il pratique 4 fois par an.



Pierre Moscovici le 5 mai 2015 (AFP)

En ce mardi de printemps, doux mais pluvieux, les journalistes correspondants des 28 pays de l'Union européenne (UE) sont arrivés, nombreux, peu avant 11 heures dans la salle de presse du Berlaymont, le QG de la Commission européenne. Tous curieux des nouvelles prévisions économiques. Les premiers résultats ont fuité: la croissance revient, timide mais tangible.

L'embellie en chiffres

Le communiqué de presse titre "La reprise portée par des vents favorables". A savoir une embellie des prévisions pour l'Union européenne: la croissance s'établira en 2015 à 1,8% et en 2016 à 2,5%; le déficit public s'améliore (2,5 puis 2% du PIB); le chômage recule (9,6 puis 9,2% de la population active) et le taux d'inflation rassure (0,1% en 2015 et 1,5% en 2016).

Mosco serein et sûr de lui

Maître de cérémonie de la grand messe, qui a lieu 4 fois par an, le Français Pierre Moscovici, commissaire chargé des Affaires économiques et financières. Costume gris et chemise blanche d'eurocrate, il paraît très à l'aise, sûr de lui –«Mosco» donne toujours l'impression que tout est sous contrôle...

Pierre Moscovici a déjà fait l'exercice il y a 6 mois. Il maîtrise de surcroît les codes des institutions communautaires: il a été eurodéputé et ministre des Affaires européennes. Pendant toute sa prestation, il alternera 2 des langues de travail de la Commission: le français et l'anglais, qu'il parle avec fluidité. Il n'oubliera pas non plus d'employer systématiquement le «nous», collégialité au sein de la Commission oblige.

Un exercice essentiel

Présentées officiellement comme un document «technique, réalisé par des économistes», ces prévisions (195 pages d'analyses et de tableaux) qui donnent la photographie de chaque économie, ses progrès et ses faiblesses, ont un vrai poids politique. Elles seront la base des fameuses «recommandations» adressées mi-mai à chaque capitale. Le commissaire le sait. C'est pourquoi il pèse chaque mot, quitte à parler techno.

Notes optimistes

Ce mardi, Pierre Moscovici se veut néanmoins optimiste: "Le printemps est là" ou encore: "La croissance européenne bénéficie de vents arrière favorables." Ce qui ne l'empêche pas de nuancer, en ligne avec les messages distillés depuis des mois par Bruxelles, Berlin et Francfort: "L'héritage de la crise reste encore présent. Le printemps ne doit pas être qu'une saison.". Et d'enfoncer le clou: "Ce n'est pas parce que la situation conjoncturelle s'améliore qu'il faut arrêter les réformes structurelles, au contraire."

Après le tableau global, suivront les classiques questions des journalistes, l'occasion de passer en

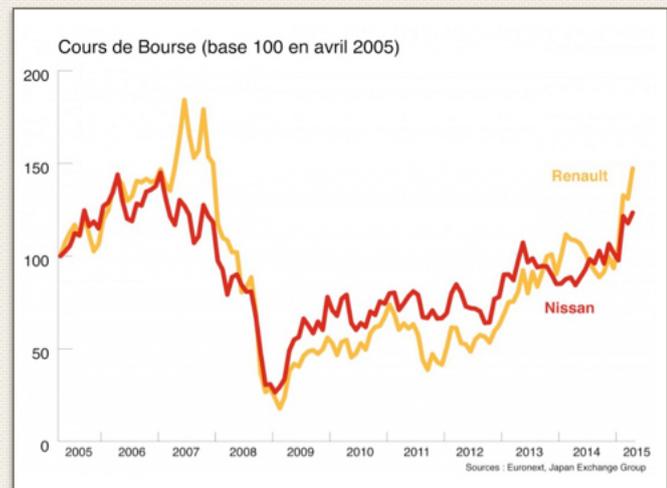
en revue quelques économies sous les feux de l'actualité. A commencer par la Grèce, bien sûr, pour laquelle il énonce fermement le mantra bruxellois: un Grexit est hors de question, pas touche à l'intégrité de la zone euro. Le commissaire annonce d'ailleurs qu'il rencontrera dans la foulée le ministre grec des Finances Yanis Varoufakis.

Le cas de la France

Sont aussi évoqués les cas de l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne, et bien sûr de la France, sur laquelle le commissaire français est très attendu et se montre très langue de bois. «Nous pensons que les efforts entrepris vont dans la bonne direction.» En mars, Paris a obtenu un nouveau délai en échange d'une surveillance renforcée. Il faudra attendre le 10 juin pour qu'un premier bilan soit tiré.

En fin de présentation, le Français devient plus spontané. Ironique, vis-à-vis d'une question sceptique sur les efforts de l'Hexagone: «Ne soyez pas plus puriste que la Commission elle-même!» Europhile: «Je ne veux pas que l'Union joue en 2e division dans quelques années.» Et même empathique: « Je suis là jusqu'à la fin de 2019. Pour annoncer des perspectives que j'espère toujours meilleures.»

Sabine Syfuss-Arnaud, envoyée spéciale à Bruxelles pour ChallengeSoir



ChallengeSoir

LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre...
La Presse en Revue